

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 15

*Der schweizerische Gesandte in Rom, J. B. Pioda, an den Bundespräsidenten
und Vorsteher des Politischen Departementes, E. Müller*

PB handschriftlich

Rome, 15 octobre 1913

J'ai exprimé au Président du Conseil le désir de lui présenter mes hommages avant de partir en congé: il m'a reçu ce matin. Il a été fort aimable et cordial. Il a un aspect florissant, il est de fort bonne humeur et optimiste sur toute la ligne, quoique avec une intonation modeste en ce qui concerne la position, les progrès et les aspirations de l'Italie.

[...]¹

Quant à la situation politique générale internationale, Mr. Giolitti juge qu'elle n'éveille pas de craintes sérieuses grâce à la ferme volonté des grandes puissances d'éviter toute complication entre elles qui amènerait une épouvantable catastrophe. La crainte de celle-ci est salutaire. Les armements augmenteront toujours mais ils transformeront les conflits en efforts financiers. Or il faut que ceux-ci soient proportionnés aux forces du pays, autrement la ruine et l'augmentation du socialisme s'ensuivraient. Le Gouvernement italien a décidé de ne pas suivre dans les mêmes proportions que les autres Gouvernements l'augmentation des armements ni celle du nombre des hommes sous les armes. L'Italie n'appelle sous les drapeaux que le 25–30 % des hommes qui seraient en devoir de servir, tandis que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne en prennent, si je me rappelle bien,

1. Ausführungen über die italienische Innenpolitik.

respectivement de 40 % à 60 %. La France prend le 70 %, c'est-à-dire tous les hommes qui se tiennent debout mais qui ne sont pas tous des éléments de force en campagne. La force de la France, ce sont ses ressources financières énormes.

Parlant des Balkans, il dit la seconde guerre bien regrettable. Il espère que la troisième, entre la Grèce, que ses faciles victoires contre des fuyards battus par vertu des Bulgares ont grisée, et la Turquie sera évitée, autrement Salonique pourrait bien avoir le sort d'Andrinople.

Quant aux îles de l'Egée, l'Italie les a prises à la Turquie et en vertu du traité de Lausanne elle est tenue à les rendre à la Turquie et à personne d'autre. Quand la Turquie les redemandera, lorsque toutes les conditions de sa part auront été satisfaites, si les grandes puissances voudront intervenir pour régler les prétentions de la Grèce au sujet des dites îles, l'Italie aura le droit d'intervenir aussi. Voilà comment cette question est envisagée par Mr. Giolitti. Et Mr. de Martino me disait ce matin à ce propos que la Turquie ne pense pas pour le moment à soulever cette question.

Nous avons parlé Gothard. Mr. Giolitti a exprimé sa satisfaction que cette question fût enfin liquidée. J'ai cru devoir faire, bien que du ton le plus aimable, la remarque que la dernière phase avait été une peu agréable surprise pour le Conseil fédéral. Il me répondit qu'il savait bien que certaines notes n'étaient pas arrivées comme elles auraient dû.

Mais d'autre part il me fit remarquer que la Commission des traités était hostile à la Convention et avait influencé la Chambre dans le même sens. Il dut changer par son intervention les idées de la Commission, trouver un rapporteur favorable et faire voter la Chambre en sens favorable aussi. Pour arriver à ce résultat il lui a fallu promettre quelque chose et c'est ce quelque chose qui a motivé les fameuses et malheureuses réserves.

Ce fut ensuite le tour de la défense à l'entrée en Italie du bétail suisse. Il m'a répété, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire déjà au Département fédéral de l'Agriculture, ce que m'a dit à plusieurs reprises le Comm. Lutrario, Directeur Général de la Santé publique: craintes des provinces voisines de la Suisse, à peine sorties d'une terrible épidémie aphteuse du bétail, les menaces de l'Allemagne et de l'Autriche si la défense de l'Italie n'était pas maintenue, la gravité et l'extension de l'épizootie en Suisse. Mr. Giolitti m'a fait l'éloge de Mr. Lutrario, j'ai abondé dans le même sens tout en recommandant la très grave question aussi à la bienveillante attention du Président du Conseil. Il m'a assuré que dès que les circonstances le permettraient il ferait cesser la mesure prohibitive, étant dans l'intérêt commun de faire cesser les entraves au commerce.

«Quant aux relations entre nos deux pays», conclut-il en me serrant cordialement la main, «elles sont les meilleures que l'on puisse désirer.» Ainsi se termina cette audience.

[...]²

2. Ausführungen über die politische Lage Europas und über das Verhältnis Italiens zu andern Staaten.